



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 MAI 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.74

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 10 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie VIGNE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Patrick DUBLIN pouvoir à Mme Christine MERLE-JOSE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Bertrand DEBUISSER.

Absent(s) excusé(s) : M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : UNSS COLLEGE DES VIOLETTES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Exposé :

L'association UNSS du Collège des Violettes d'Aucamville sollicite un soutien financier pour aider à l'accomplissement d'un projet sportif. En effet, l'équipe de « Raid UNSS Multisports » du collège (2 filles et 2 garçons) a participé aux championnats de France UNSS qui se sont déroulés du 4 au 6 mai 2022 sur l'Ile de la Réunion. Au programme : Trail, VTT, Course d'orientation, Canoë ou encore canyoning.

Participer à cet événement représente un coût très important pour l'association sportive du collège : transport, logement, location d'un véhicule sur place et matériel nécessaire. Le budget prévisionnel total représente une somme supérieure à 9 000 euros (1350 euros par élève) pour permettre à 4 élèves compétiteurs et 2 élèves juge et reporter accompagnés de 2 enseignants de participer à l'évènement.

Décision :

Le Conseil Municipal,

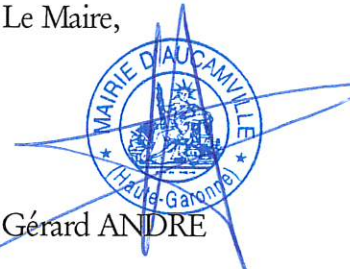
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Vu l'avis favorable du bureau municipal du 26 avril 2022,

Entendu l'exposé de M. FERRARI, Quatrième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article unique : d'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association UNSS du collège les Violettes au regard de leur participation aux championnats de France Raid UNSS Multisports à la Réunion.

Le Maire,



Gérard ANDRE